



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE  
INDUSTRIE

SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SEGUR  
F-75353 PARIS 07 SP

**Décision d'approbation de modèle  
n° 00.00.592.003.1 du 4 décembre 2000.**

**Évaporateur-répartiteur de frais de chauffage CLORIUS  
modèle CL7**  
-----

La présente décision est prononcée en application de l'article R 131 du code de la construction et de l'habitation relatif à la répartition des frais de chauffage dans les immeubles collectifs, du décret n° 88-6828 du 6 mai 1988, modifié par le décret n° 96-441 du 22 mai 1996, relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 8 février 1982 fixant les dispositions relatives aux évaporateurs-répartiteurs de frais de chauffage.

**FABRICANT :**

RAAB KARCHER ENERGY SERVICES S.A.S., "Les Ambassades", 66, rue Cuvier,  
69006 LYON (FRANCE).

**DEMANDEUR :**

Phinelec Comptage Immobilier S.A., L'Orée d'Ecully - Allée B, 5/7/9 chemin de la Forestière,  
69130 ECULLY (FRANCE).

**OBJET :**

La présente décision transfère à la société précitée le bénéfice de l'approbation de modèle accordé à la société PHINELEC par la décision n° 98.00.592.002.1 du 28 juillet 1998 <sup>(1)</sup>.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques de ce modèle sont identiques à celles du modèle approuvé par la décision précitée.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Le numéro, apposé sur la partie inférieure du capot et à côté de la pièce de scellement, caractérisant l'approbation de modèle des instruments concernés par la présente décision est le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

**DEPOT DE MODELE :**

Les plans sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA.22-179, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

La présente décision est valable jusqu'au 11 décembre 2007.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.-F. MAGANA

---

<sup>(1)</sup> Revue de Métrologie, septembre 1998, page 408